

23^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(2-13 novembre 2015)

56 (106.)

Autriche

Intervention de la France

Genève, le lundi 9 novembre 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation autrichienne.

La France salue la ratification par l'Autriche de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La France adresse les recommandations suivantes à l'Autriche :

- ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adhérer aux procédures d'enquête et de communications interétatiques, et ratifier le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- mettre en place des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination raciale ;
- veiller à ce que les personnes souffrant de graves troubles mentaux et/ou en mauvaise santé, en particulier celles dont l'état de santé risque de se détériorer encore du fait de leur incarcération, ne soient pas emprisonnées ;

- prendre des mesures pour lutter contre les inégalités homme-femme et améliorer la représentativité des femmes au sein de la vie politique et économique.

Je vous remercie./.